
39732/P

PROCÈS-VERBAL

DU CONCOURS

Ouvert, le 4 mars 1824,

POUR LA NOMINATION

AUX PLACES D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b30367396_0007

PROCÈS-VERBAL
DU CONCOURS

Ouvert, le 4 mars 1824,

POUR LA NOMINATION
AUX PLACES D'ÉLÈVES EN PHARMACIE
DES
HOPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.



A PARIS,
IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD,
(NÉE VALLAT-LA-CHAPELLE),
Imprimeur des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

1824.

CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

DES HOSPICES CIVILS ET SECOURS DE PARIS.

Séance du 27 mars 1817.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Après avoir entendu le rapport de l'un de ses membres,

Considérant que la publication annuelle des procès-verbaux des concours, des rapports et des discours qui y sont insérés, est un moyen d'instruction, d'encouragement et d'émulation pour les élèves,

ARRÊTE :

Les procès-verbaux des concours pour la nomination des élèves en pharmacie des hôpitaux civils seront imprimés tous les ans,

Signé DE LA BONNARDIÈRE, *vice-président.*

Pour extrait conforme:

Le Secrétaire général de l'Administration des hospices,

Signé MAISON.

Visé par M. le Conseiller d'État, Préfet du département de la Seine, le 31 mars 1817,

Signé CHABROL.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DES HÔPITAUX, HOSPICES ET SECOURS A DOMICILE

DE PARIS.

PROCÈS-VERBAL

DU CONCOURS

OUVERT, LE 4 MARS 1824,

POUR LA NOMINATION

AUX PLACES D'ÉLÈVES EN PHARMACIE

DES

HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS DE PARIS.

Le jeudi, 4 mars 1824, à une heure, en exécution de la délibération du Conseil général des hospices, du 4 février de ladite année, portant fixation audit jour de l'ouverture du concours ordinaire et annuel, pour la nomination aux places d'élèves en pharmacie qui viendront à vaquer, pendant le cours de 1824, dans les hôpitaux et hospices civils de Paris, M. le comte Chaptal, pair de France, membre du Conseil général des hospices, s'est rendu dans l'une des

salles de l'Administration centrale des hôpitaux, rue Neuve-Notre-Dame, où il a trouvé réunis M. Duchanoy, membre de la Commission administrative, chargé du service de santé; M. Valdruche, secrétaire général; MM. Geoffroy, l'un des médecins de l'Hôtel-Dieu; Lisfranc, chirurgien attaché au Bureau central d'admission dans les hôpitaux de Paris; Duval, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu; Pétroz, pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité; Soubeiran, pharmacien en chef de l'hôpital de la Pitié : tous les cinq désignés par le sort, et nommés par arrêté du Conseil général des hospices, du 18 février 1824, membres du jury chargés de l'examen des élèves audit concours; et M. Henry, chef de la Pharmacie centrale, désigné par le même arrêté du Conseil, suppléant dudit jury.

M. le comte Chaptal, président du concours, et les personnes ci-dessus dénommées, se sont transportés dans l'amphithéâtre de l'Administration, où se trouvaient réunis les élèves inscrits pour prendre part au concours, et un grand nombre d'étudians en pharmacie.

Les membres du jury ayant pris place au bureau, M. le président a ouvert la séance.

Le secrétaire général a donné lecture :

1°. Des arrêtés du Conseil général, en date des

2 novembre 1814 et 5 février 1817, portant établissement de concours annuels pour la nomination aux places d'élèves en pharmacie des hôpitaux civils, et déterminant les différentes formes à suivre pour ces concours;

2°. De la décision, du 4 février dernier, qui a fixé au jeudi 4 mars l'ouverture du présent concours; et de l'arrêté, du 18 février du même mois, qui a nommé les membres du jury chargés de l'examen des élèves; et enfin de l'arrêté, du 3 mars présent mois, qui a admis à ce concours les élèves en pharmacie inscrits au secrétariat, au nombre de trente-six, lesquels remplissent les conditions prescrites par les réglemens.

Le secrétaire général a ensuite fait l'appel nominal des élèves admis au concours par le Conseil général des hospices, et dont les noms suivent; savoir,

MESSIEURS,

Althême.	Cadilhon.
Asselin.	Champion.
Baillet.	Cheboeuf.
Baratte.	Chevalier.
Biard.	Couregé.
Blandin.	Couty de la Pommeray.

MESSIEURS,

Daniel.
Dubreuil.
Ferdut.
Foutray.
Galtier.
Galy Chipeu.
Gilbert.
Girardin.
Godard.
Houzeau.
Jolly.
Juillet.
Mary.
Meusy.
Millet-Desponceaux.
Pigache.
Quinson-Bonnet.
Racine.
Reveillon.
Roux.
Tesson.
Thévenin.
Thieullen.
Valleran.

Immédiatement après cet appel nominal, auquel les élèves ont répondu, M. le président s'est assuré, conformément aux réglemens, qu'aucun des membres du jury n'était ni parent ni allié des divers concurrens, et il a ensuite annoncé que cette première séance serait employée, suivant l'usage, à traiter par écrit trois questions : une d'histoire naturelle, une de pharmacie et une de chimie.

Et de suite, M. le président a mis sur le bureau un recueil de soixante-dix questions, rédigées et arrêtées en séance particulière par les membres du jury, pour être proposées aux

élèves par la voie du sort, et traitées par eux, soit par écrit, soit verbalement.

Ces questions sont divisées en trois séries : la première contient vingt questions d'histoire naturelle, portant autant de numéros; la seconde contient vingt-six questions de pharmacie, numérotées depuis vingt et un jusqu'à quarante-six; et enfin la troisième se compose de vingt-quatre questions de chimie, numérotées de quarante-sept à soixante-dix.

Des boules portant les divers numéros assignés à chacune de ces séries ont été mises dans trois urnes différentes, et l'un des candidats a tiré un numéro pour chacune de ces séries.

Le n°. 20, sorti pour la première série, s'est trouvé correspondre à la question suivante :

« *Indiquer les caractères physiques des sous-*
» *carbonates de chaux et de soude, du sous-bo-*
» *rate de soude et du nitrate de potasse.* »

Le n°. 22, sorti pour la seconde série, s'est trouvé comprendre la question pharmaceutique suivante :

« *Qu'entend-on par extraits? Quelles sont les*
» *règles à suivre pour leur préparation?*

» *Décrire la préparation de l'extrait de ciguë*
» *avec et sans fécule.*

» *Indiquer le procédé pour obtenir l'extrait*
» *vineux d'opium, et l'extrait alcoolique de ra-*
» *thania.* »

Enfin le sort a donné de la même manière, pour la section de chimie, le n°. 63 et la question suivante :

« *Qu'entend-on par acide végétal? Quels sont*
» *les caractères de ce genre d'acide? Donner les*
» *procédés pour obtenir les acides citrique et tar-*
» *tarique ; décrire leurs caractères.* »

Ces trois questions ont été de suite traitées par écrit par chacun des candidats, en présence des membres du jury et du secrétaire général.

Les compositions, suivant l'usage, ont été mises sur papier uniforme, distribué à cet effet par l'Administration.

Après trois heures d'intervalle, données aux élèves pour le travail, chacun d'eux a remis au secrétaire général sa composition, sans que le nom de l'auteur y fût inscrit, mais avec un bulletin joint, contenant le nom de l'auteur et destiné à en être séparé.

Le secrétaire général a donné, en présence du jury, un numéro à chacune des compositions; il a placé le même numéro à l'extérieur, sur le bulletin qui y était joint; il a recueilli d'une

part les compositions, et a mis d'autre part sous enveloppes cachetées les bulletins, qui ont en outre été cachetés séparément.

Séance publique du vendredi 5 *mars* 1824.

Les membres du jury et M. Duchanoy s'étant réunis, sous la présidence de M. le comte Chaptal, dans l'amphithéâtre de l'Administration générale, pour commencer l'épreuve des réponses verbales, M. le président fait mettre dans une urne les noms de tous les concurrens, et il en extrait les noms de douze élèves, pour être entendus dans cette même séance.

Ces élèves ayant été conduits dans une salle voisine de l'amphithéâtre, l'élève désigné en premier lieu par le sort reste dans la salle du concours, et tire le n°. 42 d'une urne renfermant les numéros de toutes les questions pharmaceutiques.

Ce numéro s'est trouvé répondre à la question suivante :

« *Indiquer le moyen de réduire en poudre la* » *vanille, le camphre, le fer, les yeux d'écre-* » *visses, l'ipécacuanha, la chaux et le bol d'Ar-* » *ménie; donner les motifs des différens moyens* » *employés.* »

Ce premier élève a traité cette question pendant dix minutes, et après avoir obtenu un intervalle de dix minutes pour s'y préparer.

Les onze autres élèves ont ensuite été appelés successivement à traiter la même question et pendant le même temps, après que chacun d'eux a eu reçu un intervalle de temps pareil pour la réflexion.

Vingt bocaux renfermant des substances, plantes, fleurs et racines employées en médecine, ont été ensuite présentés à chacun des candidats immédiatement après qu'il a eu traité la question. Chacun d'eux a dû, à la simple inspection, indiquer le nom de chaque objet, sa nature et son origine.

Séance publique du samedi 6 mars 1824.

Douze autres élèves ont été examinés dans l'ordre déterminé par un tirage au sort, et soumis aux mêmes épreuves.

Le sort a donné aux concurrens la question suivante, n°. 39.

« *Comment purifie-t-on l'opium du commerce?*
» *Donner les procédés pour obtenir l'extrait d'o-*
» *pium par le vin et celui par l'eau; indiquer les*
» *procédés pour en obtenir la morphine.* »

Différentes substances, plantes, fleurs et racines, ont aussi été présentées à chacun des candidats dans la même forme, immédiatement après la réponse verbale.

Séance publique du lundi 8 *mars* 1824.

Les douze élèves restans ont été examinés dans cette séance, comme dans les séances précédentes, dans l'ordre déterminé par le sort.

Le sort a donné aux concurrens la question suivante, nº. 43.

« *Comment prépare-t-on les extraits de pa-*
» *tience, de fumeterre et de salsepareille?*

» *Indiquer le procédé pour obtenir la résine de*
» *jalap, et l'extrait de noix vomique.* »

Différentes substances, plantes, fleurs et racines, ont aussi été présentées à chacun des candidats.

Séance du mardi 9 *mars* 1824.

Le jury s'étant réuni, sous la présidence de M. Duchanoy, dans la grande salle de la Pharmacie centrale, pour commencer l'épreuve des manipulations, les membres du jury ont décidé préalablement, en séance particulière, que les trente-six candidats seraient divisés en deux sé-

ries pour cette épreuve; qu'elle aurait lieu en deux séances, et que les opérations suivantes seraient assignées à tous les élèves indistinctement, dans chacun des deux jours destinés à ces manipulations.

Le premier jour,

1°. Préparer du petit-lait clarifié;

2°. Préparer le loock blanc du commerce sans émulsion.

Le deuxième jour,

1°. Préparer du petit-lait clarifié;

2°. Faire une potion avec le baume de copahu.

La séance ayant ensuite été rendue publique, dix-huit des concurrens désignés par le sort ont été appelés pour les manipulations. Ces élèves ont été distribués dans différens laboratoires, où ils ont opéré sous les yeux des membres du jury, qui ont observé leurs procédés respectifs et en ont tenu note.

Après deux heures d'intervalle, les produits pharmaceutiques ont été remis au jury, avec annotation du nom de chacun des élèves qui les avaient préparés.

Les membres du jury ont de suite, et sans désemparer, porté provisoirement et sauf nouvel examen, leur jugement particulier sur les produits présentés par chaque élève.

Séance publique du jeudi 11 mars 1824.

Les opérations ont été confiées aux dix-huit élèves restans, qui ont aussi travaillé sous les yeux des membres du jury, et auxquels ils ont remis de suite les produits de leurs manipulations.

Ces produits ont été examinés, comme ceux de la surveille, par le jury.

Séances particulières des 12, 16 et 18 mars 1824.

Dans ces trois séances, les membres du jury, assemblés dans l'une des salles de la maison centrale de l'Administration, ont, les 12 et 16 mars, sous la présidence de M. Duchanoy, et le 18 mars sous la présidence de M. le comte Chaptal, lu en commun les compositions des concurrens; ils en ont fait en outre séparément un examen particulier, et chacun d'eux a pris à mesure, dans ces différentes séances, les notes nécessaires pour préparer et porter par la suite son jugement sur les diverses compositions.

Séance particulière du 22 mars 1824.

Les membres du jury, réunis sous la présidence de M. Duchanoy, ont comparé et discuté

les diverses notes prises par chacun d'eux dans les précédentes séances, tant sur les compositions écrites que sur les réponses verbales et sur les manipulations. Les élèves ont ensuite été rangés sur des listes par ordre de mérite, en observant que les noms n'ont été portés sur les compositions qu'après leur classement.

Ces jugemens provisoires se trouvant ainsi portés et constatés, MM. les membres du jury ont procédé au choix des élèves.

Le nombre des élèves a été porté à quinze, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil général des hospices.

Le résultat de ces diverses opérations a été consigné dans une déclaration rédigée et signée par les membres du jury, pour être présentée au Conseil général des hospices.

PUBLICATION

DES

RÉSULTATS DU CONCOURS.

SÉANCE PUBLIQUE,

du mardi 29 *mars* 1824.

M. le comte Chaptal, M. Duchanoy, le secrétaire général et les membres du jury, se sont rendus à une heure dans l'amphithéâtre de l'Administration, où se trouvaient réunis les candidats et plusieurs élèves en médecine et en pharmacie.

M. le comte Chaptal, président du concours, a donné la parole à M. Soubeiran, qui a lu, au nom du jury, le rapport suivant :

« Messieurs,

» L'Administration des hôpitaux, jalouse d'améliorer le sort de la classe indigente, dont les intérêts lui sont confiés, ne néglige aucun des moyens qui peuvent concourir à son soulagement. Le service de santé ne pouvait échap-

per à sa sollicitude, et pour en assurer la parfaite exécution, elle voulut le confier à des mains habiles, capables de remplir le but qu'elle s'était proposé. Pénétrée de l'importance d'une pareille mesure, elle prit la sage résolution d'éclairer son choix par un concours public, toutes les fois que le besoin du service exigerait de nouvelles nominations. La place devait rester au plus digne, et l'Administration se donnait la garantie que ses intentions seraient appréciées et bien remplies, en même temps qu'elle forçait la confiance du pauvre, et réservait au talent la récompense de son travail.

» Pour donner à ce concours plus de solennité; pour exciter davantage l'émulation et s'assurer que la plus parfaite impartialité présiderait toujours aux jugemens rendus, le Conseil d'administration voulut que le président du jury fût choisi parmi ses membres.

» Cette mesure eut tout le succès qu'on devait en attendre. L'amour-propre fut vivement stimulé; l'émulation s'en augmenta; chacun redoubla d'efforts. Et quelle plus belle tâche auriez-vous pu vous imposer, Messieurs, que celle d'attirer sur vous l'attention d'un tel juge? Qui de vous ne l'aurait désigné, si le choix du président du jury lui eût été remis? Entouré de l'es-

time de ses concitoyens, protecteur éclairé des sciences et des arts, les savans le comptent avec fierté dans leurs rangs ; le pauvre, parmi ses bienfaiteurs. Sa bienveillance accompagne vos efforts : il sourit à vos succès. Fier de son approbation, le vainqueur sentira doubler le prix de son triomphe, le vaincu trouvera des consolations et quelque gloire dans sa défaite.

» Vous avez répondu, Messieurs, à l'appel de l'Administration des hôpitaux. On a exigé de vous les connaissances nécessaires pour assurer le service que vous étiez appelés à faire. Toutes les épreuves auxquelles on vous a soumis avaient pour but d'éclairer le jury dans son choix. Il devait tomber sur ceux de vous qui se montreraient les plus dignes de la confiance de l'Administration.

» Dans une première séance, vous avez eu à traiter trois questions, qui vous ont été posées par la voie du sort : l'une, de l'histoire naturelle des substances usitées dans la pratique médicale ; l'autre, de chimie appliquée à la préparation des médicamens, et enfin une troisième de pharmacie galénique.

» Vous avez dû répondre par écrit à ces trois questions. Elles supposaient en vous des connaissances plus ou moins étendues dans les

principales sciences indispensables au pharmacien, et des données certaines sur leur application à l'art de la pharmacie. Vous avez été placés dans des circonstances égales. Livrés entièrement à vous-mêmes, rien n'a pu vous troubler dans l'exécution de votre travail. Aussi, les résultats de cette séance ont-ils été d'un grand poids dans l'opinion du jury. La timidité naturelle n'était plus une excuse, l'habitude des concours un avantage. Il n'en existait réellement que pour ceux d'entre vous qui, maîtres de leur matière et sûrs de leur rédaction, répondraient de la manière la plus complète aux questions proposées.

» Le temps qui vous avait été accordé étant écoulé, le membre du jury chargé de surveiller cette séance a cru ne devoir vous accorder aucun délai, pour conserver entre vous la plus parfaite égalité.

» Les copies ont été remises à M. le secrétaire général, qui les a numérotées, et après avoir enlevé le nom de chaque élève, il l'a cacheté et recouvert d'un numéro correspondant à celui de la copie. Le tout a été scellé du cachet de l'Administration.

» Dans les séances suivantes, les candidats, divisés en trois séries, ont répondu verbalement

à des questions de pharmacie, et ont eu à reconnaître des objets de matière médicale. Dix minutes de réflexion ont été accordées à chacun d'eux; ils ont dû employer dix autres minutes à traiter devant le jury le sujet qui leur avait été donné.

» Les épreuves précédentes avaient pour but de faire connaître ceux de vous qui possédaient à un plus haut degré les connaissances théoriques, mais la pratique vous est aussi indispensable; et le choix devait tomber sur les candidats qui réuniraient la double condition d'être habiles manipulateurs et de pouvoir éclairer leurs opérations par de saines théories. A cet effet, vous avez été exercés, dans les laboratoires de la Pharmacie centrale, à des préparations d'un usage habituel, il est vrai, mais qui présentaient toutefois quelque difficulté, et exigeaient une grande habitude de pratique. Le jury a vu avec plaisir que vous en étiez presque tous sortis à votre avantage.

» Ici, Messieurs, votre tâche était terminée, celle du jury ne faisait que commencer. Il avait avec lui tous les élémens nécessaires pour asseoir son jugement. Lors de votre examen verbal, chacun de ses membres avait pris les notes convenables sur vos réponses. En les compa-

rant entre elles et faisant entrer dans les motifs de son opinion tout ce qui avait rapport à la question de pharmacie et à la matière médicale, le jury put facilement former une liste définitive des candidats, d'après leurs succès dans cette première épreuve.

» La même marche a été suivie après l'examen pratique. Il a été dressé une liste des élèves qui paraissaient les plus exercés à la manipulation.

» Le jury se réunit de nouveau pour donner à chaque copie le rang qu'elle méritait. En même temps que l'un de ses membres en faisait la lecture, les autres en traçaient une analyse succincte. Cette marche a permis de faire un nouveau classement avec exactitude.

» Dans une dernière séance, il a été procédé à la formation de la liste définitive; ses élémens étaient les résultats obtenus précédemment, et qui consistaient en trois listes: deux portant les noms des élèves et constatant le rang qu'ils s'étaient créé dans les réponses orales et par leurs manipulations; l'autre, ne portant que des numéros, et indiquant les meilleures compositions écrites.

» M. le président a rompu les cachets qui tenaient ignorés les noms des candidats, et ils sont venus remplacer les numéros corres-

pondans de la troisième liste. Enfin, il en a été formé une définitive des quinze candidats qui avaient eu le plus de succès dans le plus grand nombre d'épreuves.

» Je vous retracerai brièvement ici, Messieurs, le jugement que ce concours a permis au jury de porter sur vous. Quelques-uns seulement ont montré des connaissances étendues en histoire naturelle; toutefois, le jury a vu avec plaisir que vous possédiez, presque tous, ces notions pratiques que l'habitude de voir et de comparer les objets fait acquérir, et qui vous faciliteront plus tard l'étude de la matière médicale, quand vous pourrez l'éclairer par des connaissances plus approfondies.

» Manipulateurs exercés, vous avez, presque tous, réussi sous ce rapport; mais peut-être n'avez-vous pas donné à cette partie importante de votre art toute l'attention qu'elle mérite: vous avez besoin encore de méditer sur les opérations qu'à chaque instant vous êtes appelés à faire. C'est par une connaissance exacte de la nature des corps; c'est en fondant sur elle votre pratique, que vous parviendrez à éclairer et perfectionner vos opérations. Sans le secours des sciences physiques et naturelles, la pharmacie n'est qu'un art grossier et dangereux;

des mains habiles lui rendent son importance, en le faisant servir au soulagement de l'humanité.

» On ne pouvait exiger de vous cette maturité de travail, résultat d'études sérieuses et suivies avec persévérance. Vous avez fait preuve de nombreuses connaissances, il m'est doux de pouvoir vous témoigner, au nom du jury, la satisfaction qu'il en a éprouvée. Il a regretté qu'il ne lui fût pas permis de couronner les efforts de tous ceux qui s'en étaient montrés dignes. Il a dû porter son choix sur les candidats qui avaient conservé leur supériorité dans un plus grand nombre d'épreuves : plusieurs l'ont étonné par l'étendue de leurs connaissances. Il a vu avec plaisir certains d'entre vous soutenir la réputation qu'ils s'étaient acquise précédemment. Un succès de plus leur est une obligation de redoubler d'efforts pour remplir les espérances qu'ils ont fait concevoir, et s'assurer de nouveaux triomphes.

» Les noms des vainqueurs vont vous être connus. Vous trouverez confirmés une partie des jugemens que vous avez déjà rendus vous-mêmes; s'ils ne sont pas tous, peut-être, en accord avec ceux du jury, c'est que, placés dans des circonstances moins favorables, vous n'avez

pas au même degré les moyens d'apprécier avec certitude les droits des candidats. Tel occupait un rang distingué par ses réponses verbales, qui s'est vu rejeté par une composition défectueuse; tel autre, que ses réponses verbales semblaient devoir écarter, s'est trouvé reporté dans les premiers rangs, par une copie bien conçue et habilement exécutée.

» Les élèves dont les efforts vont être couronnés trouveront dans le succès la récompense de leur travail. Ceux d'entre vous qui, moins heureux, n'ont pu atteindre le but, ne doivent pas se décourager : un premier échec est souvent un stimulant utile; ils redoubleront de zèle et obtiendront, un jour, le prix de leur persévérance. »

M. Soubeiran ayant terminé, M. le président a dit :

« Messieurs,

» C'est toujours avec un nouveau plaisir que je me vois appelé à présider ce concours : j'y trouve des juges aussi instruits que zélés, qui s'intéressent aux progrès des élèves, et qui, forcés de prononcer sur leur mérite respectif, établissent leur décision sur la plus exacte impartialité.

» C'est avec une vive satisfaction que le jury a vu, cette année, vos compositions supérieures à ce qu'elles étaient auparavant; la partie pharmaceutique, sur-tout celle qui doit faire le fondement de vos études, a été mieux étudiée; et c'est avec plaisir que je vous fais connaître ce résultat, dont je m'applaudis moi-même.

» Les réglemens et les besoins des hospices et des hôpitaux nous forcent à borner les choix; mais ceux d'entre vous qui n'y sont pas compris se retirent avec la consolation d'emporter l'estime et l'honorable suffrage de leurs juges. Ils se présenteront, l'année prochaine, avec de nouveaux avantages, et effaceront, aux yeux du jury, le regret qu'il éprouve de ne pas pouvoir les couronner cette année. »

Le secrétaire général donne ensuite lecture de l'arrêté du Conseil général, du 24 mars 1824, et dont la teneur suit :

Le conseil général,

Vu les procès-verbaux des séances du concours qui a eu lieu, le 4 mars présent mois et jours suivans, pour la nomination aux places d'élèves en pharmacie des hôpitaux civils, en exécution de sa délibération en date du 4 février dernier;

Vu la déclaration faite, en date du 22 mars

présent mois, par les membres du jury chargés de l'examen des élèves admis par le Conseil à ce concours :

Après avoir entendu le rapport du membre de la Commission administrative chargé du service de santé,

Arrête :

Art. 1er. Sont désignés pour les places d'élèves en pharmacie actuellement vacantes, et qui viendront à vaquer dans les hôpitaux et hospices pendant le cours de la présente année 1824, et jusqu'au prochain concours seulement, les quinze élèves dont les noms sont inscrits ci-après dans l'ordre déterminé d'après les succès obtenus dans le concours; savoir,

Messieurs,

1. Girardin (Jean-Pierre-Louis).
2. Juillet (Jules).
3. Jolly (Charles-Antoine-Allyre).
4. Champion (Pierre).
5. Couty de la Pommeray (Pierre-Isidore).
6. Tesson (Louis-Hector).
7. Asselin (François).
8. Meusy (Edme-Adolphe).
9. Racine (François-Julien-Sincère).

Messieurs,

10. Althême.
11. Blandin (Jean-Baptiste-Adolphe).
12. Cadilhon (Étienne).
13. Pigache (Pierre-Etienne).
14. Reveillon (Gabriel).
15. Roux (Justin).

Art. 2. Lesdits élèves seront appelés successivement à mesure des vacances des places, et mis en fonctions dans l'ordre ci-dessus établi.

Art. 3. La séance dans laquelle le présent arrêté et les résultats du concours seront rendus publics, est fixée au lundi 24 mars présent mois.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire général, signé VALDRUCHE.

Monsieur Napoleo